

R

*à M. G. Tarde,
hommage de respectueuse
sympathie.
L. Marillier*

ENTRE CAMARADES

PUBLIÉ PAR LA SOCIÉTÉ

DES

ANCIENS ÉLÈVES DE LA FACULTÉ DES LETTRES

DE L'UNIVERSITÉ DE PARIS

EXTRAIT

NOTES SUR LA COUTUME, LE TABOU
ET L'OBLIGATION MORALE
Par L. MARILLIER

PARIS

FÉLIX ALCAN, ÉDITEUR

ANCIENNE LIBRAIRIE GERMER BAILLIÈRE ET C^{ie}

108, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 108

—
1901

NOTES

SUR LA COUTUME, LE TABOU
ET L'OBLIGATION MORALE

Le temps n'est plus où nous pouvions nous représenter les premiers âges de l'humanité comme une époque de complète indépendance, d'idéale liberté. Dans le sauvage actuel survivent, altérés sans doute quelque peu, compliqués d'éléments venus d'ailleurs, effacés à demi par les siècles, les traits essentiels de la pensée de nos lointains ancêtres, de leur conception du monde et de la vie, des maximes qui réglaient leur conduite — et le sauvage est le moins libre des hommes.

Les actes les plus insignifiants de sa vie journalière, il ne lui est point permis de les accomplir à son gré et sans tenir compte d'autre chose que de sa fantaisie, de son caprice ou de ses intérêts; il est enserré en un réseau de prescriptions et d'interdictions aux mailles étroites et serrées et d'où il ne lui est pas loisible de s'évader. Ce n'est pas lui qui veut ou ne veut pas, les autres veulent pour lui, ils ont voulu bien longtemps avant qu'il ne fût né, et les actes qu'ils accomplissaient eux-mêmes et qu'il ne lui est pas permis de n'accomplir point comme eux, ce n'était point leur réflexion qui les amenait à les décider. Ils obéissaient, comme il obéit à

son tour, aux ordres confusément perçus de la tribu ou du clan, à l'irrésistible et multiple suggestion de la conscience sociale, qui se formule et se précise en des commandements traditionnels auxquels nulle résistance efficace n'est possible.

Et cette résistance, à vrai dire, elle ne vient même pas à la pensée du sauvage. La coutume lui donne des ordres impérieux qui lui apparaissent légitimes, par cela seul qu'elle les donne. Sans doute, lorsque la colère, la jalousie, l'amour ardent d'un corps de femme ou le désir passionné d'un ornement d'ivoire ou d'un manteau de cuir envahit l'âme d'un sauvage, il se peut laisser entraîner à des actes que réprovoque la coutume, mais la pensée ne lui viendra pas un instant qu'ils puissent être excusés ; sa conscience ne connaît ni ruses, ni distinctions subtiles, elle le jugera, le condamnera, et si sa mémoire était moins courte, son attention moins facile à distraire, il souffrirait toutes les tortures du remords. Il ne songe pas à discuter la coutume : elle n'a point à fournir ses raisons, elle est, et cela suffit.

Parmi ces règles traditionnelles, passivement obéies et dont la violation occasionnelle engendre dans l'âme du sauvage un sentiment d'horreur et d'effroi, une terreur qui a sa cause moins dans la prévision des conséquences redoutables que cette rébellion peut engendrer que dans le caractère impie et odieux de l'acte pris en lui-même, il n'en est pas qui attirent plus impérieusement l'attention par leur étrangeté, leur universalité et leur tyrannique domination que l'ensemble d'interdictions rituelles et sociales que l'on comprend sous le nom générique de *tabous*. Elles ont une si particulière importance et tiennent dans la vie des non-civilisés une telle place que certains ethnographes et certains historiens

de la religion, au premier rang desquels il convient de citer M. F.-B. Jevons, sont allés jusqu'à faire du *tabou*, sinon la source première des commandements moraux, l'origine du moins du sentiment de l'obligation qui, caractéristique aux plus anciens stades de l'évolution des seules prescriptions religieuses, est apparu à une phase ultérieure dans les âmes comme la marque même de toutes les maximes éthiques, dont la fonction consiste seulement à régler les rapports des membres d'une même communauté entre eux.

Il est indéniable que les *tabous* apparaissent en certains cas comme des impératifs inconditionnels, mais ce n'est pas là une règle sans exception et il semble tout au contraire que dans bon nombre de groupes ethniques les raisons de ces interdictions rituelles soient restées fort claires et demeurent actuellement présentes et agissantes dans la conscience de ceux qui s'y soumettent. D'autre part, cette obéissance immédiate et qui n'admet pas l'intervention de la réflexion, cette obéissance instinctive et quasi-réflexe à une règle, non parce qu'on la juge bonne, mais parce qu'elle est la règle, ce n'est point aux *tabous* seuls qu'elle est donnée, c'est à toutes les coutumes et elle est d'autant plus entière, elle comporte d'autant moins d'hésitations que les raisons qui la pourraient justifier au regard de la conscience d'un sauvage en ont plus complètement disparu.

Si les commandements moraux reçoivent des non-civilisés une pleine et entière soumission, si du moins leur légitimité n'est jamais par eux mise en doute et si les révoltes contre la contrainte qu'ils imposent à leurs désirs sont des révoltes de l'instinct et non pas des révoltes de l'intelligence ou de la réflexion, ce n'est pas qu'en ces impératifs, subis par les volontés individuelles

et imposés par la conscience obscure et spontanée du groupe, par les traditions qui se perpétuent d'âge en âge, survivent sous une forme altérée des *tabous*, des interdictions religieuses qui présentaient les mêmes caractères ; ce n'est pas non plus qu'en raison d'analogies obscurément perçues, on ait étendu à des prescriptions dont la valeur est seulement sociale l'autorité inconditionnelle, la signification sacrée qui, en cette hypothèse, ne s'attachait à l'origine qu'aux règles qui déterminent non pas les rapports des hommes entre eux, mais leurs relations avec les dieux, avec tous les vivants redoutables dont les corps puissants constituent le monde, avec les esprits qui errent dans les forêts et parmi les solitudes où viennent s'asseoir au foyer de la famille. Les tabous et les préceptes de morale sociale, les maximes de prudence que l'expérience transformée par l'imagination des primitifs leur a fait adopter dans leurs rapports avec les multiples manifestations du divin et les règles que les nécessités de la vie collective ont fait lentement surgir au sein des premières communautés humaines, sont également et dès l'abord respectés et non pas seulement parce que le danger et le dommage qu'il y aurait à les violer sont en certains cas plus ou moins nettement présents dans les consciences, mais encore et surtout parce que ce sont des coutumes.

Une coutume, c'est une habitude sociale et son mécanisme n'est point fort différent de celui de l'habitude individuelle : elle est soumise à des lois très analogues, et ses effets sont pareils. Elle doit donc être une souveraine d'autant plus promptement et plus sûrement obéie que la place sera faite plus étroite à la discussion avec soi-même, à la réflexion, à la critique, que les mobiles des ordres qu'elle donnera seront moins cons-

ciemment perçus. Si une coutume cependant se trouve contrecarrée par une autre coutume, si en un même milieu des individus se trouvent sollicités à agir en des sens divers par des traditions d'origine différente, si la voie où il leur faut marcher n'est pas tracée d'avance et si nettement qu'ils ne sauraient s'en écarter, l'habitude sociale perd sur la conduite de chacun l'entier empire qu'elle possède dans une société où règne une uniformité plus complète, et une sorte d'indépendance de la conscience de chacun semble se dégager de la multiplicité même des prescriptions où tous sont tyranniquement enchaînés. Le secret de l'absolue domination qu'exerce la coutume dans les communautés qui sont encore aux plus bas degrés de l'évolution, réside dans l'homogénéité même de ces sociétés et l'uniformité de l'existence que doivent vivre leurs membres.

La coutume détermine irrésistiblement l'homme à agir d'une certaine manière, parce qu'elle l'a déjà déterminé à agir ainsi et avant lui ses ancêtres et qu'aucun mobile d'énergie et de persistance égales n'est venu à courts intervalles en entraver l'action. Dès que la société se complique, dès que la multiplicité des fonctions en un groupe, où la division du travail est encore très incomplète, oblige chacun à s'adapter à la fois à des fins diverses, et à obéir en sa conduite à des règles parfois contradictoires, dès que surtout des maximes de provenance différente en viennent, par la fusion partielle de tribus, étrangères primitivement l'une à l'autre, à fournir d'un même problème technique ou moral des solutions variées et par là même nécessairement en quelque mesure réfléchies et voulues, le règne est ébranlé de la tradition implicitement acceptée et à laquelle s'adaptent d'eux-mêmes et spontanément les actes. C'est

ainsi que de la multiplicité même des instincts de l'homme s'engendre son libre arbitre, et que l'uniformité, la monotonie des actes des animaux, de ceux surtout dont les œuvres merveilleuses excitent notre admiration, résultent de la pauvreté de ses instincts, du nombre restreint de ses habitudes héréditaires, qui ne se peuvent pas inhiber les unes les autres.

On pourrait dire de la coutume que c'est une croyance pratique, et définir la tradition une adhésion habituelle et instinctive de l'esprit, à un certain ensemble de représentations admises sans motifs explicites par les membres d'un groupe. La soumission docile à la coutume, l'acceptation docile de la tradition ont des conditions pareilles, elles sont significatives d'un même état d'esprit, exclusif de l'hésitation et du doute. En matière morale et sociale, le sauvage n'hésite guère, en présence d'une espèce définie, sur le parti à prendre; la coutume lui fournit d'ordinaire une solution toute faite, il l'adopte sans chercher plus loin, sans avoir même l'idée qu'il puisse y avoir quelque chose à chercher. En présence d'un phénomène naturel, il ne cherche pas non plus à s'en rendre un compte exact, si la nécessité pratique ne l'y contraint pas; il veut cependant se l'expliquer à soi-même, mais la tradition lui en fournit une explication, elle lui suffit, elle le satisfait, il ne désire rien de plus, et ne conçoit même pas qu'il puisse désirer autre chose. Le mythe et la coutume s'imposent à sa conscience avec la même nécessité, la même évidence pratique, comme s'imposent à nos regards les couleurs des feuilles, des fleurs ou des eaux, à nos oreilles les voix humaines ou le chant des oiseaux; il ne discute pas plus avec eux qu'il ne discute avec ses sensations ou ses besoins. Mais qu'il se trouve en présence d'un fait nouveau, dont nulle

tradition ne lui fournit une interprétation, qu'il lui faille prendre une décision qu'aucun précédent n'éclaire, il sera troublé, agité, mal à l'aise, il hésitera, il tâtonnera, il sera contraint de réfléchir; la pensée et la volonté s'éveilleront en lui. Il est bien clair que c'est là le cas exceptionnel, le cas rare: la trame journalière des événements est faite de perpétuels recommencements et sur cette vie qui se répète, pareille à elle-même, la coutume règne en maîtresse.

Non pas à coup sûr qu'on ne puisse imaginer aux multiples problèmes que soulèvent les relations avec les autres hommes ou la lutte avec la nature, d'autres solutions que celles qu'en fournit à un moment de l'évolution la coutume, et la preuve, c'est que la coutume elle-même subit une transformation incessante et lente. Il y a d'ailleurs des inventions individuelles en toute société et c'est de leur constante accumulation, de leur intégration dans les habitudes sociales que résulte, pour une bonne part, le progrès moral comme le progrès intellectuel. Mais ces solutions, il n'est pas nécessaire au sauvage de les imaginer, celles qui lui sont offertes par la tradition lui suffisent et dès lors il n'en apparaîtra pas d'autres en sa conscience.

Son imagination, d'une incomparable puissance, est cependant paresseuse et elle est singulièrement stérile en son apparente et prestigieuse fertilité. Rien de plus monotone que ses créations, qui semblent, d'un bout du monde à l'autre bout, de perpétuelles répliques les unes des autres: les mythes de tous les sauvages de la terre semblent les fragments dispersés d'une même mythologie et seuls parfois les noms des animaux et des arbres les différencient les uns des autres; tous les contes, ou peu s'en faut, sont des variations sur quelques thèmes,

qui se retrouvent partout identiques, et, comme les mythes et les contes, les coutumes elles-mêmes sont pareilles en un même état social. Elles paraissent significatives de telle ou telle phase de l'évolution humaine, beaucoup plutôt que de telle ou telle race.

Les concepts fondamentaux, qui se retrouvent en tous les mythes et sont impliqués par eux, sont en très petit nombre et très simples, et c'est à quelques règles fort peu complexes que se laissent assez aisément ramener les maximes qui président aux relations des hommes entre eux et avec les êtres surhumains, dont ils s'imaginent dépendre, les prescriptions rituelles et les commandements éthiques. La prodigieuse abondance des récits légendaires et des théogonies, l'étrange multiplicité des coutumes et ce vaste réseau de tabous, où le sauvage se trouve captif, ne doivent pas faire illusion sur ce point. Si un non-civilisé tentait d'imaginer à un problème de morale pratique une solution nouvelle, il y aurait grande chance qu'elle ressemblât à la solution traditionnelle, au point de ne s'en distinguer pas. Et il est dès lors fort naturel qu'en cette imagination immobile où nulle règle ne saurait apparaître contradictoire à celle où il est accoutumé d'obéir, la coutume domine sans rivale.

A dire vrai, nul problème ne se pose pour le sauvage : il sait ce qu'il doit faire en une circonstance donnée avant même de se l'être demandé, et en bien des cas, il n'a point une conscience très nette de la maxime pratique à laquelle il soumet sa conduite : il agit conformément à une règle par une sorte d'habitude machinale bien plutôt encore que par un respect actuellement éprouvé pour la coutume qu'il suit.

Les conditions d'ailleurs où il vit sont, pendant de

longues périodes, pendant des années et des siècles, d'une uniformité singulière, et les événements dont est faite sa vie de chaque jour sont ceux-là mêmes dont était faite la vie de ses ancêtres; le cadre matériel où ils se déploient ne s'altère que fort lentement, la structure de la société se modifie plus lentement encore; l'état économique lui-même ne subit aux phases lointaines de l'évolution que des transformations insensibles tant elles sont lentes à se produire. Les coutumes que l'inertie naturelle du sauvage protège contre toute innovation se revêtent d'une majesté divine, lorsque la pratique du sacrifice communiel noue entre le dieu et ses adorateurs des liens plus étroits et le fait entrer dans la fraternité du clan. Il semble qu'il y aurait impiété à les vouloir changer, et lorsqu'elles tombent en désuétude ou sont remplacées par d'autres, nulle volonté n'intervient, la plupart du temps, pour produire ce résultat, c'est d'elles-mêmes, si j'ose dire, qu'elles s'abrogent ou se transforment. A chaque moment de l'évolution, elles pèsent de tout leur poids sur les volontés des individus, et apparaissent intangibles à leurs intelligences. Elles sont conçues comme des lois des choses par le sauvage, ce sont même, à vrai dire, les seules qu'il conçoive, puisque dans le monde extra humain, tout lui semble livré à l'arbitraire et au caprice de ces Puissances redoutables qui se manifestent dans les multiples événements dont la nature est le théâtre.

Il est aisé dès lors de comprendre que les occasions soient rares pour un non-civilisé d'exercer quelque initiative : il fera ce que les autres ont fait avant lui, ce que font les autres autour de lui, et chacun de ses actes viendra accroître encore la souveraineté de la coutume, rendre plus complète la prise qu'elle a sur les autres et sur lui.

Dès la première heure de sa vie, il lui semble naturel et inévitable d'y obéir : dès que la confuse conscience s'éveille en lui que certains actes doivent être faits et d'autres évités, les actes qu'il faut faire il les identifie avec ceux que prescrit la coutume, les actes qu'il faut éviter avec ceux qu'elle n'a point prévus, et si sa conduite n'est pas conforme à cette règle, il la sent coupable et il en souffre. Mais au lieu que dans nos sociétés civilisées, il arrive fréquemment que l'adulte s'émancipe des préjugés traditionnels, qui tiennent asservis les enfants, les adolescents et les femmes, dans les sociétés primitives, dans les sociétés barbares même chacun de ses pas sur le chemin de la vie rend le guerrier serviteur plus docile et plus soumis, gardien plus vigilant des usages de sa tribu. Toutes les coutumes, il les a lui-même pratiquées, toutes les observances, il s'y est plié et il y a plié les autres, les membres de son clan et de sa famille, toutes il les a vécues, elles sont devenues les lois internes de sa volonté individuelle, comme les règles nécessaires de son activité sociale. En leur fidèle accomplissement se résume tout entière son existence, il n'a jamais, sauf en des heures de passion brutale qu'il a oubliées ou qu'il réprouve, agi que d'accord avec elles, inspiré par elles, il lui devient inconcevable qu'on puisse agir autrement. Tout mode d'activité qui n'est pas conforme aux traditions du clan ou de la tribu lui apparaît à la fois comme coupable et comme absurde, comme impie et comme incompréhensible.

Il convient de remarquer, d'ailleurs, que cette même loi se peut observer chez les paysans, en lesquels survit encore quelque image altérée des âmes d'autrefois : la fidélité à la coutume devient chez eux plus scrupuleuse à mesure qu'ils avancent en âge, et précisément parce

que, vivant dans des conditions relativement uniformes, il leur a fallu, durant tout le cours de leur existence, sans cesse repasser par les mêmes sentiers, sans cesse refaire le lendemain ce qu'ils avaient fait la veille et le refaire de la même manière.

Mais si la paresse de leur imagination fait que les non-civilisés n'imaginent pas aux questions que la vie leur impose de résoudre des solutions neuves, si la monotonie même de leur existence renforce, jusqu'à le rendre irrésistible, leur attachement à leurs mœurs et à leurs usages, l'incertitude perpétuelle où il leur faut vivre, la constante insécurité à laquelle ils sont exposés, tout ce qu'il y a dans leur existence de hasardeux, de décousu, d'instable, rend très malaisées de leur part les plus humbles tentatives d'innovation. Il faut à leurs actions des règles pour qu'ils puissent agir vite et sans perdre de temps à réfléchir et à discuter avec eux-mêmes. L'essentiel, bien souvent, est de prendre un parti et de le prendre tout de suite, non pas de lentement chercher le meilleur, c'est aussi de prendre un parti qui soit, immédiatement et sans débats, presque accepté de tous ceux qui coopèrent avec vous à une même entreprise. Or, à ces indications, rien ne saurait mieux répondre que les coutumes connues dès longtemps et qui s'imposent à tous avec une autorité pareille.

Parmi les conditions qu'implique toute innovation fructueuse, se trouve au premier rang la possibilité de prévoir, de combiner ses actes, de poursuivre une expérience, d'en déterminer, avec quelque précision, les résultats, toutes choses que les circonstances où il lui faut vivre interdisent au sauvage. Les péripéties de son existence monotone sont en très petit nombre et fort

peu variées, mais elles se répètent sans cesse; il a de longs loisirs, mais il ne peut jamais répondre qu'ils ne seront pas interrompus par la subite irruption d'une bande ennemie; il est dans l'étroite dépendance du temps qu'il fait, de la pluie et du soleil, du vent qui souffle ici où là, d'une étincelle qui embrase la savane ou la forêt, des migrations des bêtes dont il se nourrit et du poisson qu'il pêche au lac ou à la rivière; il ne peut compter sur rien, il vit au jour la journée, les mois fuient après les mois sans qu'il soit assuré que le matin qui se lève ne le verra pas contraint d'abandonner le terroir où il a vécu et d'aller au loin, vers l'orient ou l'occident, emportant avec lui les ossements de ses pères.

En ce perpétuel écoulement de sa vie qui, si même il était plus entreprenant, plus curieux de nouveauté, plus soucieux de progrès, le découragerait de rien tenter, ce qui met seulement un peu d'unité et de cohésion, c'est la coutume; c'est pour elle et par elle seule qu'il est vraiment, qu'il se continue au travers des perpétuelles vicissitudes de son existence errante, pareil à lui-même, avec la conscience nette de ce qu'il a fait hier, avec quelque prévision de ce qu'il fera demain. Elle donne à son moi fragile et instable son unité et elle le fait un avec les autres membres de la tribu; elle les relie les uns aux autres et donne à chacun un sentiment plus vigoureux et plus plein de sa personnalité, qui n'est point isolée, mais étroitement et organiquement unie à celle de tous les hommes qui suivent les mêmes usages et pratiquent les mêmes rites. Changer de coutume, c'est, en quelque mesure, se détruire soi-même et se détruire en des conditions qui ne vous laissent pas grand espoir de renaître. L'instinctif désir

de durer suffit donc à maintenir sur les âmes l'empire des traditions; elles asservissent les individus, mais elles les protègent et, à vrai dire, si elles les plient à un joug, qui n'est pas toujours aisé à porter, elles les libèrent du moins de l'insupportable tyrannie du hasard et du caprice et les habituent à agir d'après une règle. Ils en viendront plus tard à agir d'après une règle comprise et choisie, c'est déjà beaucoup d'agir toujours de la même manière en des circonstances pareilles.

Tout homme qui obéit à une coutume s'imite constamment lui-même, puisque ses actions du jour copient ses actions de la veille, mais en même temps il imite tous ceux qui appartiennent au même groupe que lui et qui obéissent aux mêmes règles. Chacun a pour modèle son voisin et lui sert de modèle à son tour. Ses actes ne résultent pas seulement de ses habitudes acquises, de l'éducation qu'il a reçue, des traditions dont il est le dépositaire, mais aussi des suggestions du dehors, et les pratiques que lui suggère le spectacle de l'activité d'autrui sont identiques à celles où il est presque instinctivement incliné. Lorsqu'il regarde les autres et leur manière de vivre, c'est sa propre image qu'il contemple comme en un miroir : ils sont pareils à lui et agissent comme lui.

Isolés les uns des autres, ils obéissent aux mêmes règles, en raison de l'éducation qu'ils ont reçue, mais n'eussent-ils pas été dressés à suivre avec cette rigueur, dont ne se départissent pas les sauvages, les usages de la tribu, qu'il leur faudrait bien en arriver à agir tous de la même façon en un groupe restreint où ils n'ont d'autres types d'action présents à la conscience que ceux qu'ils s'offrent les uns aux autres.

Semblables à l'origine, ils doivent devenir plus sem-

blables chaque jour, par cette constante et mutuelle imitation. Les innovations ont peu de chance d'être acceptées. Un mode d'action nouveau, en effet, ne peut être à l'origine que celui d'un très petit nombre d'individus; à moins qu'ils n'occupent une situation exceptionnelle dans la tribu, la suggestion exercée par leurs actes sera beaucoup plus faible sur chacun de ses membres que celle qu'exerceront les actes de la majorité, et eux-mêmes, à moins de se constituer en un groupe spécial et fermé, recevront du dehors des suggestions antagoniques à leurs tendances personnelles en beaucoup plus grand nombre que les suggestions qui les exciteraient à agir dans le sens de leurs préférences.

Bien loin donc que leur activité puisse rayonner au dehors et exercer une sorte de propagande en faveur de pratiques nouvelles, de rites encore inaccoutumés, ils seront donc lentement ramenés vers les manières d'agir demeurées en commun usage dans le groupe. Les tentatives faites pour s'affranchir de la coutume seront ainsi, en la majorité des cas, des tentatives vaines, et en dépit des efforts, bien rares d'ailleurs et bien peu énergiques, essayés pour se soustraire à son empire, elle garde sur les âmes, dans toutes les sociétés qui ne sont pas parvenues à un certain degré de complexité et qui sont demeurées homogènes au point de vue ethnique, sa souveraine puissance, sa domination bienfaisante à la fois et oppressive.

Si, d'ailleurs, un sauvage était tenté d'innover et de se rendre infidèle aux coutumes acceptées de tous, il s'en trouverait la plupart du temps fort empêché : l'intervention active des hommes de son clan ne lui permettrait guère de mener à bien ses projets. Le maintien des coutumes est considéré comme la condition même

de la prospérité de la tribu, de la famille ou de la cité naissante; travailler à les détruire, c'est conspirer contre les siens et s'exposer à toutes les rigueurs de leur vengeance.

Du reste, en un très grand nombre de cas, les dieux sont considérés comme des membres surhumains du clan, les coutumes sont alors leurs coutumes, les lois sont leurs lois; ils deviennent les garants du pacte tacite qui unit les uns aux autres tous ceux qui forment entre eux un même corps et des pratiques où il s'exprime; on raconte parfois qu'ils sont soumis à l'observance des mêmes usages que leurs fidèles et doivent obéissance aux mêmes maximes. Les règles qui président à la vie sociale sont souvent regardées comme instituées par les dieux, imposées par eux aux hommes.

On conçoit dès lors que toute tentative pour les changer soit envisagée comme une impiété, comme un acte de nature à soulever contre le profanateur la colère des protecteurs divins de la tribu ou du clan, et cette colère ne fera pas, en bien des cas, sentir ses effets au coupable seulement, elle ne les lui fera même pas nécessairement sentir personnellement. Le véritable individu, pour les primitifs, c'est le clan; plus tard, c'est la famille, la tribu ou la cité. Si quelqu'un de ses membres est frappé, la vengeance du dieu est satisfaite, sa colère, le plus souvent, est apaisée. Mais on comprend l'intérêt de chacun à ne laisser personne être infidèle aux usages habituels; c'est, en effet, la sécurité propre de chaque individu que met en cause la témérité de son voisin.

Si d'ailleurs le manquement aux lois établies est grave, il peut arriver que le dieu fasse expier au clan tout

entier la faute commise et le laisse visiter par quelque épouvantable fléau.

Du reste, si même les dieux ne songeaient pas à intervenir — et c'est en certaines régions le cas — les motifs ne feraient pas défaut qui détermineraient un clan à imposer à ses membres la stricte observation des coutumes. En raison de l'étroite solidarité qui unit les uns aux autres tous les membres d'un groupe, tout mal dont un individu est atteint se répercute sur le groupe entier : on ne peut ni prospérer ni périr, ni être malade ou bien portant à soi seul; votre heureuse chance ou votre malheur, votre santé ou votre maladie sont en quelque mesure le malheur, la maladie, la santé ou le bonheur de votre famille et de votre clan par qui seulement vous existez. La non-observance de pratiques et de rites privés qui semblent à première vue n'importer qu'à vous seul importe donc en réalité à tous et il devient fort naturel qu'une contrainte intervienne pour vous obliger à veiller sur votre salut, puisque tout ce que vous ferez à votre détriment, vous le ferez du même coup au détriment des vôtres, qui forment avec vous un seul corps.

Si donc la coutume a en elle-même une puissance suffisante pour s'assurer l'obéissance de tous les membres du groupe où elle est en vigueur et cela en raison des lois générales de l'habitude et de l'imitation, en raison aussi des conditions particulières où sont appelés à vivre les non-civilisés, il n'en est pas moins vrai que des sanctions de divers ordres viennent renforcer encore son autorité et lui conférer sur les âmes une prise plus complète.

Nul acte n'est à l'origine accompli sans raisons plus ou moins nettement conscientes; lorsqu'une pratique se

constitue, on sait confusément à quelle nécessité elle répond et comment elle se pourrait justifier. Elle n'est pas encore devenue coutume, elle ne porte pas en elle-même son autorité, et la règle qu'elle impose on ne s'y plie pas parce qu'elle est, mais parce qu'en y demeurant fidèle, on espère obtenir tel ou tel résultat.

A ce stade, la règle n'apparaît pas comme obligatoire; elle peut être librement violée aux risques et périls de celui qui la viole, elle ne s'impose pas à lui comme une force plus forte que sa volonté et contre laquelle il est à la fois absurde et impie de lutter. Elle peut pratiquement être acceptée par tous les membres d'un groupe, elle n'est pas encore une loi du groupe considéré comme un être collectif.

Mais si cette règle se consolide, si on se trouve bien de s'y conformer et si, en raison des lois de l'imitation et de l'habitude, elle acquiert sur les volontés individuelles un ascendant toujours plus impérieux, une heure viendra où on lui obéira sans la comprendre. Le mécanisme de la sélection naturelle aura d'ailleurs en bien des cas éliminé ou réduit à une condition inférieure ceux qui n'auront pas su ou pas voulu s'y plier et elle tendra de plus en plus à devenir en une société de médiocre étendue et de quelque homogénéité le type sur lequel se devront façonner toutes les réactions individuelles et sociales d'une certaine catégorie qui s'exerceront dans une direction déterminée.

A mesure que s'élimineront tous les modes de l'activité qui se trouveront en concurrence avec la coutume maintenant constituée, et qui, moins stables qu'elle, ne peuvent prétendre à contrebalancer son empire et sont ainsi graduellement inhibés, elle revêt plus nettement la forme d'un commandement et d'un commandement

qui doit être obéi sans que la légitimité ait jamais besoin d'en être établie.

Impératif hypothétique, alors qu'elle était pleinement comprise, elle devient un impératif catégorique dès qu'elle cesse de l'être, et ce caractère s'accuse d'autant plus qu'elle devient plus impossible à justifier et qu'elle semble n'avoir plus d'autre fin qu'elle-même. On ne peut discuter que les ordres qui vous sont clairs et l'on ne peut chercher à établir qu'une pratique ne répond pas au but pour lequel elle a été instituée que si la nette conscience de ce but a subsisté. L'instinct du sphex ou du cercheris est irrésistible et fatal pour cette raison précisément qu'il ne sait pas où il va.

Tant que la coutume, ainsi constituée à l'état d'instinct, ne vient point en conflit avec d'autres coutumes antagoniques, avec d'autres principes d'action rivaux, pas plus que de se justifier par des raisons aux yeux de ceux qui se plient à ses exigences, elle n'a pas besoin d'assurer par des sanctions leur fidélité envers elle. Sanctions pénales et sanctions sociales, sanctions humaines et sanctions divines, sanctions terrestres et sanctions d'outre-tombe sont également inutiles pour contraindre les volontés à obéir à une loi à l'empire de laquelle elles ne se peuvent soustraire sans un violent effort et qu'elles ne sauraient violer sans souffrance.

Mais de l'heure où une coutume n'exerce plus sur les âmes cette domination sans partage, de l'heure où d'autres modes d'action sont conçus en concurrence avec elle que l'on pourrait adopter sans absurdité, de l'heure où elle commence à être discutée, où l'on s'enthardit jusqu'à rechercher les titres qu'elle possède à être obéie, le but où elle tend, les conséquences que peut engendrer son observance, il devient nécessaire que

des sanctions interviennent qui renforcent son autorité.

Du jour en effet où on lui obéit, parce qu'on la juge bonne et sage ou bien avantageuse pour soi et pour les siens et non parce qu'elle est la coutume, on commence à lui désobéir. Ce n'est plus à elle que l'on se réfère comme à un arbitre souverain, mais à sa raison et à ses sentiments; l'individu s'érige en juge de la coutume et il peut dès lors être incliné à ne s'y conformer pas, s'il l'estime désavantageuse pour lui ou les siens ou pour la communauté tout entière dont il est membre, et dès lors, il faut pour qu'elle se maintienne inaltérée qu'il y ait à l'enfreindre un risque qui surpasse infiniment les profits que l'on pourrait imaginer avoir à s'en affranchir.

Le groupe sera donc amené à instituer des pénalités contre ceux qui violeront la coutume ou plutôt à remettre en vigueur celles-là mêmes qui étaient usitées alors que, règle habituelle, elle ne s'était pas encore transmuée en une sorte d'instinct social. et ces pénalités seront d'autant plus rigoureuses que son respect apparaîtra plus nécessaire et qu'elle perdra davantage de son autorité sur la conduite de chacun.

Mais si l'on se représente les dieux comme intéressés au même titre que les hommes à ce que demeurent inaltérés les usages traditionnels de la tribu et du clan et soucieux en même temps de la prospérité de leurs adorateurs, on en viendra naturellement à concevoir qu'ils réservent à ceux qui ne conforment pas leurs conduite à ces règles protectrices du bien commun des châtiments, souvent très sévères, en cette vie et dans l'autre.

Et l'établissement de ces sanctions à son tour ou plutôt l'attention qui à ce stade de l'évolution se porte très spécialement sur elles (leur apparition a pu pré-

céder de longs siècles le moment où elles ont à jouer un rôle essentiel) a pour effet de donner à la coutume même qu'elles ont pour fonction de maintenir en vigueur une importance et une valeur nouvelles. Cette coutume dont on ne peut s'écarter sans courir des risques fort graves, on est amené à l'examiner de plus près, à en rechercher la signification véritable et la raison d'être et comme il arrive qu'on ne la comprenne plus et qu'elle réponde non pas à des exigences actuelles, mais à celles d'un état de choses depuis longtemps aboli, des explications en sont données mythiques ou rationnelles, qui lui confèrent une origine, un sens et une fonction sans relation bien souvent avec son sens, sa fonction et son origine réels, mais qui satisfont aux besoins de l'imagination et de l'entendement de ceux qui les ont créés et des hommes de leur temps.

La coutume est maintenant justifiée; elle est fondée en raison, elle correspond à des nécessités comprises et senties, et elle pourra se passer de sanctions jusqu'au moment où elle cessera de nouveau d'être pleinement intelligible. Et dès lors ou bien elle aura acquis assez de vigueur et de puissance sur les âmes, pour se faire obéir en tant que règle, en vertu des lois de l'habitude et sans qu'il soit pour elle besoin de se légitimer, ou bien elle apparaîtra comme artificielle et arbitraire et comme cependant on estimera, en raison d'un instinctif respect pour les coutumes prises en leur ensemble, qu'il y aurait un danger pour la collectivité tout entière à ce qu'elle fût enfreinte, d'autres sanctions seront instituées plus rigoureuses encore.

Et le même processus recommencera, marqué par les mêmes phases, jusqu'à ce que la coutume, ainsi maintenue vivante par le vouloir social et l'effort des intelli-

gences individuelles, tombe définitivement en désuétude et ne subsiste plus que comme un usage, auquel il n'est pas obligatoire de se conformer, mais auquel on continue de se plier par habitude et dont il semble à la fois messéant et directement désagréable de s'écarter.

Il faudrait se garder de croire que toutes les coutumes d'un peuple ou d'une tribu se trouvent à un moment donné à un même stade de développement; c'est le contraire qui est la vérité, dès que sont franchies du moins les premières étapes de la vie sociale. Des règles instinctivement obéies, des habitudes déjà raisonnées et discutées, des maximes pratiques qui s'imposent à la volonté directement par leur seule autorité et des lois qui impliquent l'existence de sanctions pénales et de châtiments divins, des coutumes qui régissent l'existence même de la communauté et de simples usages traditionnels coexistent dans une même société et dès lors ne peuvent manquer de réagir les uns sur les autres et de se modifier mutuellement en leur forme.

Il n'est pas besoin d'insister plus longtemps pour faire comprendre que toute coutume par le fait seul qu'elle est coutume se revêt aux yeux de ceux qui la suivent d'un caractère d'une stricte obligation, et qu'elle commande d'autant plus impérieusement qu'elle peut se justifier par des raisons et en vient à rassembler davantage à un instinct.

Il en va des rites et des coutumes religieuses comme des coutumes sociales et les mêmes lois psychologiques rendent compte de la mystérieuse autorité qui s'attache aux unes et aux autres. Or de toutes les coutumes religieuses il n'en est pas qui exercent sur la vie de chaque jour une action aussi profonde et aussi étendue que ces interdictions de nature diverse que l'on comprend sous la

désignation, peut-être assez inexacte, mais universellement acceptée aujourd'hui, de *tabous*. Ils constituent donc le type le plus en évidence, le plus net, de ces règles qui, par le seul fait de leur existence, exigent une immédiate et entière obéissance, de ces règles dont la violation entraîne à sa suite le sentiment d'une profonde culpabilité et dont le maintien semble la condition essentielle de la prospérité et du salut même de la communauté. Bien que les motifs qui ont déterminé l'édiction de ces tabous demeurent en la plupart des cas intelligibles encore et qu'on les puisse retrouver comme à fleur de sol, ceux qui respectent ces interdictions souvent très gênantes ne songent pas le plus souvent à se demander pourquoi ils les respectent. Ils s'abstiennent d'accomplir tel acte, de toucher tel objet, de regarder telle personne, ou de prononcer tel mot, parce que cela est défendu, et ils ne s'enquêtent pas des raisons de cette défense. Elle est si absolue, si péremptoire qu'elle n'a pas besoin de se justifier ; nul ne peut un seul instant s'enhardir jusqu'à en discuter le bien fondé : ce serait la violer déjà et une pareille témérité n'irait pas sans péril.

Ne pas obéir à une aussi formelle interdiction entraîne à sa suite de graves conséquences, des châtiments d'une extrême rigueur et qui la plupart du temps ne nécessitent l'intervention ni du corps social, ni des dieux. Ce ne sont pas d'ordinaire des pénalités édictées par une autorité extérieure à l'être, à l'objet ou à l'acte taboué, ce sont des effets qui résultent immédiatement du contact de l'imprudent avec la force surnaturelle dont la sagesse lui commandait de demeurer à l'écart. On respecte donc les tabous et ce respect est poussé jusqu'au scrupule. Il en vient à être instinctif et organique et l'horreur persiste pour l'acte, alors que sont abolies depuis longtemps

les croyances qui faisaient cette horreur logique et naturelle.

Mais il y a ici des distinctions à faire. Tant que les motifs qui rendent dangereuse la violation d'un tabou demeurent clairement conscients, on regarde celui qui a l'audace de l'enfreindre soit comme un maladroit, soit comme un téméraire, soit comme un homme investi d'une surhumaine puissance. On le raille, on le plaint, ou on l'admire, on ne blâme son acte que dans la mesure où il peut entraîner, en raison de la solidarité de clan, des conséquences fâcheuses pour ceux qui appartiennent au groupe dont il fait lui-même partie. Mais l'action qu'il a accomplie ne revêt nul caractère odieux : on le frappera sans doute pour écarter de soi le péril, mais ce sera sans horreur et sans haine, on le frappera non point pour assouvir une vengeance, mais parce qu'il convient d'être prudent. L'homme même, qui sciemment enfreint la défense rituelle, n'est pas en proie aux angoisses du remords : il est inquiet seulement sur les conséquences que pourra entraîner pour lui l'acte audacieux où il s'est résolu, et lorsqu'un sauvage s'aperçoit qu'involontairement il a pénétré sur un territoire taboué ou qu'il manie des ustensiles ou des armes qui appartiennent à un personnage sacré il est saisi du même effroi. Ni l'un ni l'autre ils n'éprouvent ce sentiment vif de la coulpe qui accompagne invariablement la conscience d'avoir désobéi, intentionnellement ou non, à une règle traditionnelle.

Tant qu'un tabou par conséquent ne s'est pas transformé en coutume, il ne revêt pas le caractère d'une obligation morale — et lorsque ce caractère, il le manifeste, c'est qu'il s'est consolidé en une règle instinctive et irrationnelle, c'est qu'il n'est plus compris, c'est qu'il

est obéi sans motif. Le tabou est un impératif catégorique dans la mesure où il est une coutume et dans cette mesure là seulement, il l'est au même titre et pour les mêmes raisons que les autres coutumes. Il semble donc que ce soit faire fausse route que de vouloir rattacher à ces interdictions rituelles et à elles seules l'origine de toute moralité obligatoire et de rechercher dans quelque élément spécifique, qui se trouve impliqué en ces pratiques, la notion par exemple du sacré, la forme primitive d'une éthique impérative et inconditionnelle.

Ce que nous disons du *tabou* semble pouvoir s'appliquer, en un stade fort différent de l'évolution humaine, aux commandements moraux. Si on se place à un point de vue exclusivement rationnel, il semble bien qu'il n'y ait pas d'actes qui soient par eux-mêmes et en toutes circonstances absolument bons, ni absolument mauvais. Telle action blâmable et sans restriction, à un certain moment et sous certaines conditions, peut être ou indifférente ou même digne de louange en d'autres conjonctures. La fin où elle tend, les conséquences qu'elle entraîne, les mobiles qui l'inspirent, les sentiments qu'elle éveille dans l'âme de l'agent et dans celles des autres membres de son groupe, sont autant d'éléments qui doivent entrer en ligne de compte dans le jugement que nous portons sur la valeur d'une action et qui nous contraignent à estimer très différemment, sans y mettre grande subtilité, des manières d'agir en apparence semblables.

Cependant, la conscience de chacun de nous ne se prête pas spontanément à ces équitables distinctions où la plient la raison et l'expérience : elle condamne ou approuve absolument et ne motive pas ses arrêts ; elle dit « cela est bien » ou « cela est mal », et la cause est

entendue. Elle commande ou elle interdit, elle ne nous dit pas pourquoi et il est des âmes scrupuleuses qui estimeraient qu'il y a à le lui demander quelque hésitation coupable devant le devoir, quelque lâcheté, quelque désir inavoué à soi-même de n'obéir qu'à ses passions. Le véritable honnête homme n'a pas souci de rechercher sur quel fondement repose la règle à laquelle il se conforme : l'idée ne lui vient pas de la discuter, elle est et cela lui suffit. Cela lui apparaîtrait comme un doute déjà et presque une indécatesse de tenter d'en savoir trop long. On ne s'enquiert tant des raisons du devoir, lui semblerait-il, que lorsqu'on voudrait bien trouver un motif de ne le point faire.

La conséquence de cet état d'esprit, c'est que certains actes que notre raison réprouve et dont nous nous abstenons, parce qu'ils nous semblent dangereux pour autrui et pour nous-mêmes et avilissants, nous n'y avons nulle répugnance instinctive et notre conscience ne les flétrit pas, l'usage quotidien de l'alcool par exemple, tandis qu'il en est d'autres qui nous apparaissent abominables sans que nous sachions pourquoi et que rien au monde ne pourrait nous déterminer à commettre, sans qu'il nous soit loisible d'invoquer pour nous en abstenir une bonne et sérieuse raison.

Il est même telles actions que notre intelligence condamne et qui froissent nos sentiments les meilleurs, les plus désintéressés et les plus nobles et que cependant nous exaltons à l'égal des plus hautes vertus, sans nous soucier d'être logiques : les guerres de conquête excitent notre admiration et nous regarderions comme un être vil et une âme sans beauté l'homme d'énergie et de bonté qui refuserait de s'associer à cette œuvre de meurtre et de pillage.

La vérité, c'est que l'impératif moral est une « coutume », une règle transformée en instinct et qu'il n'apparaît sacré que dans la mesure où il est irréfléchi et irrationnel. Dès que notre conscience nous donne des raisons à l'appui de ses ordres, ses ordres deviennent discutables, ils sont objet de critique. Ils ne demeurent « catégoriques », ils ne commandent inconditionnellement que s'ils ne sont pas motivés. Lorsqu'un acte est en désaccord flagrant avec une coutume ancienne et qui n'est pas encore tombée en désuétude, il nous apparaît coupable, et sa culpabilité est pour nous d'autant plus grande que la coutume est depuis plus longtemps pratiquée et qu'elle s'est plus pleinement transformée en une sorte d'instinct.

L'impuissance où nous pouvons nous trouver à découvrir les conséquences fâcheuses qu'entraîne son accomplissement, si elle influe sur notre jugement, n'influera que faiblement sur nos actes; elle influera moins encore sur le sentiment de répulsion qu'il nous fait éprouver. Une action d'autre part que commande la coutume nous apparaîtra obligatoire et tous les raisonnements du monde ne pourront faire qu'elle ne nous apparaisse pas telle et que si, par raison, nous ne l'accomplissons pas nous ne ressentions point à nous en abstenir un malaise parfois cruel.

Il est d'ailleurs infiniment heureux qu'il soit ainsi. Si le traditionalisme est un obstacle aux progrès de la conscience morale, il oppose aux régressions possibles, au retour vers l'animalité une infranchissable barrière. La prise de la raison sur la plupart des hommes est faible et les arguments ne triomphent qu'avec une peine infinie des passions qui les agitent. L'instinct aurait à toute heure de victorieuses revanches, s'il n'était dominé par

la coutume, par cette habitude sociale, créatrice des habitudes individuelles.

La conscience, dans ses démarches spontanées et irréfléchies, n'est pas toujours équitable, ni fort judicieuse, et cependant dans l'ensemble ses conseils sont bons à suivre. La discipline qu'elle impose est une discipline grossière, mais salutaire à tout prendre. Elle est l'œuvre collective de l'humanité, et ce serait témérité à un individu que de s'efforcer de jeter bas l'édifice construit par les siècles pour le rebâtir sur des fondements nouveaux, témérité inoffensive du reste; nul ne saurait le renverser, ses pierres sont liées par le ciment le plus fort. Ce que l'habitude et l'imitation ont créé, la critique le peut transformer lentement, elle ne le détruit pas.

Cette autorité souveraine qu'exercent sur notre volonté les impératifs moraux résulte essentiellement de ce que ces ordres, nous ne nous les donnons pas à nous-mêmes, nous ne les pouvons pas modifier à notre arbitre et suivant les seules exigences de nos intérêts et de notre raison. Nous les subissons, ils sont en nous l'œuvre des autres et dans les autres notre œuvre. Les commandements de la conscience, c'est l'écho en chacun de nous de la voix des hommes d'autrefois et des hommes d'aujourd'hui, des hommes surtout de notre race et de notre patrie, c'est la forme individuelle que revêtent les exigences collectives de la société à laquelle nous appartenons.

Et c'est parce que la volonté de chacun n'a pas en elle-même sa propre règle, parce qu'elle n'est pas moralement autonome, qu'elle est gouvernée en son activité pratique non pas par des notions rationnelles seulement ou par des sentiments qui sont la substance même dont elle est faite, mais par des coutumes qu'elles n'a pas

créées, c'est pour cela, dis-je, qu'à tout agent moral les maximes qui déterminent ses actes apparaissent revêtus d'un caractère obligatoire. L'agent se sent obligé parce que ce n'est point à lui qu'il obéit, mais à l'humanité entière présente en sa conscience par la règle qu'imposent à ses actes l'imitation d'autrui et l'habitude.

On conçoit donc aisément que les préceptes de la morale pratique ne se présentent pas à nous comme les conclusions ultimes de tel ou tel système et dont la valeur soit subordonnée à celle de ce système même, mais comme des faits qu'il faut accepter tels qu'ils sont et dont les théories et les systèmes de morale auront précisément pour rôle de rendre un compte exact et satisfaisant.

Il serait impossible néanmoins de réduire l'éthique tout entière à n'être que l'interprétation historique et psychologique des règles d'action que la coutume a implantées en nos âmes et auxquelles elle a conféré un caractère obligatoire et une domination sur toutes les volontés individuelles que la pression collective du corps social a faite, dans l'ensemble et en dépit des révoltes des instincts et des passions, irrésistible.

Par cela seul qu'elle nous explique les ordres auxquels nous déférons, elle les fait moins impérieux, sinon moins obéis, et les obligations qu'elle nous rend à nous-mêmes intelligibles et claires, elle nous en affranchit. Elle ne nous libère pas du devoir de faire notre devoir, mais elle nous libère de toute formule obligatoire du devoir. Nous devenons nos propres maîtres, c'est-à-dire que notre raison et nos sentiments gouvernent dès lors nos actes, que nous n'obéissons plus passivement à ces suggestions d'autrui que nous appelons la voix de notre conscience.

Mais, d'autre part, toute règle qui porte en elle sa jus-

tification, qui nous apparaît fondée en raison, avantageuse à autrui et à nous-mêmes, incitatrice d'actions nobles, harmonieuses et belles, cette règle-là n'aura nul besoin pour déterminer ceux qui en concevront la nécessité pratique et la convenance parfaite à y conformer leurs actes de la force contraignante des sanctions arbitraires et extérieures.

Les maximes éthiques ne se manifestent plus dès lors à la conscience comme des ordres, mais comme des conseils qu'il est beau, utile et raisonnable de suivre; elles sollicitent la volonté au lieu de s'imposer à elle. Et sur ces maximes l'intelligence et l'imagination se livrent à un travail incessant pour les faire plus pures encore et plus équitables et plus humaines, pour les instituer en plus parfaites maîtresses d'énergie et d'amour. Un type idéal de l'homme se crée dans les consciences sur lequel les volontés, éprises de beauté, de sagesse et de charité, tendent à se modeler; il les gouverne, mais par son attrait et le libre règne des causes finales, des causes toujours intelligibles, se substitue graduellement dans le domaine de l'éthique à la domination qu'exercent des suggestions inaperçues du dehors, à la tyrannie des habitudes qui poussent vers un but qu'il ignore l'agent moral et pour des raisons qu'il ne sait pas.

Il va de soi d'ailleurs que cet affranchissement n'est jamais complet et qu'il n'est pas d'âme humaine sur laquelle la coutume perde toute autorité et où règnent seules, en leur lumineuse souveraineté, la raison, la beauté et la justice. Cela d'ailleurs n'est pas souhaitable: il est des heures de défaillance pour les meilleurs d'entre nous. Il faut qu'à ces heures-là la conscience de la communauté vienne renforcer la conscience vacillante de l'individu, et la substituer pour ainsi dire; il faut que

les autres veillent en lui des actes qu'il ne saurait plus vouloir et le défendent contre des tentations basses auxquelles il ne saurait plus résister.

Mais ceci cependant demeure qu'à côté de la morale obligatoire et au-dessus d'elle peut-être, en conflit parfois avec ses prescriptions, se constitue une morale idéale dont les maximes ne se transforment point en impératifs; il est bien de s'y conformer, il n'est pas coupable de ne s'y conformer pas.

Cette morale, aux très anciens stades de l'évolution humaine, apparaît déjà avec son existence distincte et sa physionomie propre; son domaine s'élargit d'âge en âge et elle tend à absorber en elle la morale obligatoire et à transformer ses impérieux commandements en conseils de la raison, en suggestions des sentiments.

Dans des sociétés très primitives et très grossières encore, nous en retrouvons les premiers linéaments. A côté des devoirs de clan, devoirs que la coutume a sanctionnés et rendus presque instinctifs, devoirs auxquels on ne saurait être infidèle sans crime, il y a place pour les devoirs d'un autre ordre, devoirs libres dont on peut s'affranchir, mais qu'il est beau de pratiquer, les devoirs de famille, par exemple, ou les devoirs envers les étrangers¹.

Il n'est pas de crime que les non-civilisés condamnent au même degré que l'inceste ni qu'ils punissent de peine plus sévère; un homme qui posséderait ou tenterait de posséder une femme née de la même mère que

1. Par clan, il faut entendre l'ensemble des individus qui descendent réellement ou hypothétiquement d'un même ancêtre, à l'origine féminin, plus tard masculin; par famille, le groupe constitué par le père, la mère et les enfants. Dans la famille maternelle, le père n'est pas le parent de ses enfants; dans la famille patriarcale, sa femme parfois demeure pour lui une étrangère.

lui passerait pour un infâme et la réprobation qui s'attache à un tel acte est si violente qu'un sauvage préférerait mourir que de le commettre. La faute est la même, s'il s'agit d'une parente au quarantième degré, d'une femme qui n'eut avec vous d'autre lien que de porter le même nom patronymique. Mais lorsque la filiation n'est complétée qu'en ligne maternelle, nulle parenté n'unit le père et les enfants et le père peut licitement épouser sa fille.

A des stades cependant encore fort reculés de l'évolution, on constate contre ces unions une sorte de répugnance; on n'est point coupable pour avoir contracté un mariage de ce genre, on n'a fait qu'user de son droit, on serait plus estimé si on avait consenti à n'en user point.

Si l'on tue sa femme, qui nécessairement est d'un autre clan que soi-même, on ne soulève pas contre soi l'animadversion que provoquerait le meurtre d'un parent; néanmoins on est blâmé, on est regardé comme un homme brutal et méchant, et si le frère ou l'oncle de votre femme vous tue, on ne vous plaint guère dans votre clan, encore que l'on soit tenu de venger votre sang sur ceux qui l'ont répandu.

Propriétaire de vos enfants, tant qu'ils ne sont pas devenus, à la suite des cérémonies d'initiation, membres effectifs du clan de leur mère, vous les pouvez brutaliser à votre gré; vous pouvez même les tuer, sans être jugé coupable d'un crime, et en bien des cas, la vengeance de sang ne sera même pas exigée par leur mort et les hommes de même nom se contenteront de la plus légère compensation. Et toutefois la tendresse qu'éprouvent très ordinairement les sauvages pour les petits enfants sera offusquée par votre férocité et, sans que l'on soit

autorisé à vous condamner ou même à vous blâmer ouvertement, on vous désapprouvera.

De ces actes, qui ne sont point encore consolidés en obligations, les uns sont accomplis sous la pression immédiate des sentiments affectifs, les autres se conforment aux exigences encore balbutiantes de la prudence et de la raison. Un certain nombre d'entre eux deviendront des coutumes et la régularité même avec laquelle ils seront accomplis transformera en commandements impératifs les maximes qui les prescrivent.

D'autres ne revêtiront jamais de caractère obligatoire et seront comme les premiers éléments de cette éthique idéale qui enserme, enveloppe et dépasse la morale coutumière. Leur importance s'accroît de siècle en siècle et aussi leur nombre, en même temps que diminue l'autorité des coutumes et que se rétrécit le domaine où s'exerce leur empire.

Dans les sociétés primitives, tous les actes sont soumis à des règles étroites et tyranniques, toutes les fonctions importantes de la vie humaine ne se peuvent accomplir qu'en des formes prescrites et dont nul ne saurait sans péril tenter de faire bon marché.

D'âge en âge s'augmente l'étendue de l'aire où l'individu peut se mouvoir librement. Les interdictions rituelles, les tabous, les prohibitions sociales de tous ordres, cessent peu à peu d'être observés; les prescriptions minutieuses qui règlent la manière de manger, de se coucher, de se lever, de se vêtir, de quitter le village et d'y rentrer, de cultiver la terre ou de soigner les animaux, ne sont plus suivies fidèlement; les barrières tombent entre les hommes, qui ne sont plus captifs du passé et peuvent regarder vers l'avenir.

Mais la vieille morale coutumière, gardienne tutélaire

des intérêts collectifs de la tribu ou de la cité, ne se laisse entamer que lentement. L'aveugle dévouement qu'elle prescrit à la communauté restreinte, dont on fait partie, survit dans les sociétés actuelles, sous la forme de ce patriotisme qui ne veut pas accepter que d'autres hommes aient droit à notre justice que ceux-là qui s'abritent avec nous sous les plis du même drapeau et qui limite aux frontières de notre territoire nos obligations envers notre prochain. On n'est pas admis à discuter ses devoirs envers sa patrie; ce sont des affirmations dont il est déjà sacrilège de rechercher les fondements, ce sont des ordres auxquels il faut obéir, sans même chercher à les comprendre. Quiconque tente de concilier ce qu'il doit à ses concitoyens et ce qu'il doit aux autres hommes devient suspect; on lance contre lui l'accusation de trahison, redoutable aujourd'hui encore comme jadis celle de blasphème. A ces caractères, nul ne se saurait méprendre; ce n'est pas la raison qui parle seule ici, c'est la coutume¹.

Le domaine est donc immense encore, cet exemple le montre clairement, où règnent en leur souveraineté les maximes anciennes qui commandent et ne sollicitent pas, qui obligent les volontés et ne se soucient pas de les persuader. Mais son étendue dût-elle se restreindre infiniment, le champ ouvert à l'activité morale n'en serait pas diminué. On peut imaginer des limites à des obligations imposées. On n'en saurait concevoir à l'effort vers un idéal de justice, de beauté et

1. Dans ces pages se trouvent reproduites quelques-unes des idées qui ont été exposées en un cours sur « les formes primitives de la morale » qui a été professé à l'École de Morale de la rue Danton, du 22 janvier au 5 avril 1900. Ce cours comportait douze leçons dont voici les titres :

1^o La morale actuelle et la morale des non-civilisés : contributions

d'amour; la puissance de la coutume sans doute est grande sur les âmes, mais elle conserve et n'engendre pas, la liberté seule est féconde.

L. MARILLIER,

Maitre de conférences à l'École
des Hautes-Études.

fournies à la critique des notions morales par l'étude de leur évolution;

2° La morale et les coutumes de la tribu;

3° Les sanctions sociales de la morale chez les non-civilisés : théorie de la peine;

4° La morale et la loi cérémonielle : le tabou;

5° La morale et la religion : relations de l'homme avec ses dieux;

6° Les sanctions surnaturelles de la loi morale : a) pendant la vie, b) après la mort;

7° Les crimes contre les personnes : la cruauté chez les non-civilisés;

8° La notion de la propriété et la probité chez les non-civilisés;

9° Le clan, la famille et la tribu : les devoirs de solidarité;

10° L'éducation, les devoirs des enfants et les devoirs envers les enfants;

11° Le mariage et la morale conjugale;

12° La morale sexuelle et les règles exogamiques.

ENTRE CAMARADES

1 vol. in-8° 10 fr.

TABLE DES MATIÈRES

HISTOIRE

- A. AUDOLLENT. — Le culte de *caelestis* à Rome.
G. BLONDEL. — Remarques sur le mode d'établissement des Celtes et des Germains dans l'Europe occidentale.
G. PARISSET. — Un transport de prisonniers français en Angleterre (1804).
F. PICAUVET. — Le moyen âge. Caractéristique théologique et philosophico-scientifique. Limites chronologiques
M. PROU. — Esquisse de la politique monétaire des rois de France du x^e au xiii^e siècle.
S. ROCHEBLAVE. — Le mausolée du maréchal de Saxe, par J.-B. Pigalle.

LITTÉRATURE ANCIENNE

- H. BÉRANGER. — L'Hélène homérique.
P. BERRET. — L'anneau d'or (Plaute).
P. MARTINON. — Quatre poésies de Propertius.

LITTÉRATURE FRANÇAISE

- H.-P. CAZAC. — Les heures de la reine Margot.
A. CHENEVIÈRE. — Miche.
M. COVILLE. — Sur une ballade de Christine de Pisan.
A. LE BRAZ. — Montagne bretonne.
C. LE GOFFIC. — Lits clos.
E. LEGOUIS. — L'élève de la nature.
P. LINTILHAC. — Le Cid.
P.-F. THOMAS. — Pierre Leroux.
E. TROLLIET. — La pièce en cinq actes.

LITTÉRATURES ÉTRANGÈRES

- G. DESDEVISES DU DÉZERT. — Le théâtre populaire à Madrid.
H. HAUVETTE. — Recherches sur le *De casibus virorum illustrium* de Boccace.

PHILOLOGIE

- G. DOTTIN. — De quelques faits d'influence consonnantique à distance en Gaelique.
L. DUVAU. — Notes de Sémantique.

PHILOSOPHIE

- B. BOURDON. — La perception et la désignation des nombres.
H. LICHTENBERGER. — L'individualisme de Nietzsche.
P. MALAPERT. — Sur le cercle vicieux reproché à Descartes.
L. MARILLIER. — Notes sur la coutume, l'action et l'obligation morale.
J. PAYOT. — La méthode dans l'étude.
JOURNALISME.
J. FAVRE. — Notes de théâtre.
G. LARROUMET. — Deux générations solidaires.